

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement nº 525-2017

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 5 février 2018 a adopté le règlement n° 525-2017, règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), le 26 février 2018.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 6^e jour de mars 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma Directeur général et secrétaire-trésorier